



e-COMPROMIS
MON COMPROMIS DE VENTE EN LIGNE



1

*Documents à fournir
par le vendeur*



- Titre de propriété
 - Pièce d'identité (CNI ou Passeport)
 - Livret de famille (si marié/divorcé/veuf)
 - Si le bien est vendu loué : copie du bail et de l'état des lieux.
 - Taxe foncière
 - Convention et attestation PACS
 - Relevé d'identité bancaire (RIB)
 - Acte de naissance traduit en français uniquement pour les personnes de nationalité étrangère.
- Si le vendeur est une personne morale, c'est à dire une société comme par exemple une Société Civile Immobilière, des documents supplémentaires sont exigés :**
- KBIS de moins de 3 mois
 - Une copie certifiée conforme de la délibération de l'assemblée générale autorisant la vente du bien sujet des présentes.
 - Copie de l'état civil du représentant de la société
 - Statuts de la société